

SECRETARIAT GENERAL
LLM/MD

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE PUBLIQUE DU MARDI 24 NOVEMBRE 2009

Le conseil municipal de la ville de Ploemeur s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, place Anne-Marie ROBIC, **MARDI 24 NOVEMBRE 2009 à 18h** sous la présidence de Monsieur Loïc LE MEUR, maire.

Présents :

Loïc LE MEUR, Joseph FORES, Myriam ROBIC, Marie-Bernadette LE NEVÉ, Danielle BIGOIN, Marcel RODRIGUEZ, Patrick GARGAM, Sylvain BRITEL, Marie LORIDAN, Mireille LE GARREC, Murielle BRIONNE, Josette LE MESTRALLAN, Eric POIRIER, Brigitte LE LIBOUX, Patrick HECQUARD, Sofi LE HUNSEC, Marie-Claire RIVOAL, Ronan LATIMIER, Sophie LIVORY, Christian JAN, Eric CAMUSARD, Antoine GOYER, Jean-Marc DUMAS, Loïc TONNERRE, Yvonne ROSSARD.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

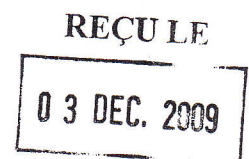
Evelyne METAYER à Marie-Bernadette LE NEVÉ, Josick ALLOT à Sofi LE HUNSEC, Marie LORIDAN à Joseph FORES (*à compter du bordereau n° 4*), Jean-Yves LE GOFF à Danielle BIGOIN, Estelle LE MOING à Christian JAN, Daniel LE GALLUDEC à Patrick GARGAM, Yolande ALLANIC à Myriam ROBIC, Serge LECUYER à Eric CAMUSARD.

Absent excusé : Vincent HUBY

Secrétaire de séance : Josette LE MESTRALLAN

En exercice : 33
Présents à la séance : 25 (*24 à compter du bordereau n° 4*)

Pouvoirs : 8
Absent : 1



SOUS-PREFET
DE L'ORIENT

d) DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
JL/BL

Affichage en Mairie du : - 4 DEC. 2009
au : - 4 MARS 2010

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 NOVEMBRE 2009
DELIBERATION

OBJET : Contrôles périodiques réglementaires des ERP/ERT - marché à bons de commande.

Rapporteur : Marcel RODRIGUEZ


Afin de satisfaire aux besoins récurrents de contrôles réglementaires périodiques dans les équipements recevant du public (ERP) et les équipements recevant des travailleurs (ERT) de la ville, du CCAS et de la régie, la ville a lancé une consultation pour la passation d'un marché à bons de commande pour une durée de quatre ans, d'un montant annuel compris entre 10 000 € et 50 000 € hors taxes.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions « développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités » et « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- AUTORISE le maire à signer le marché correspondant.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le MAIRE
Loïc LE MEUR



REÇU LE

03 DEC. 2009

SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT